

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2807

10 octobre 2015

### SOMMAIRE

Auto-Teile-Unger Holding S.à r.l. ....	134736	Fourvest S.à r.l. ....	134724
Boord-Laman S.A., SPF ....	134727	FP-GVBB S.à r.l. ....	134728
Business Run Luxembourg S.à r.l. ....	134690	FP-GVBB S.à r.l. ....	134728
CEP III TW S.à r.l. ....	134694	Fracciona Holdings S.à r.l. ....	134724
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ....	134690	FRC Consult S.A.,SPF ....	134728
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A. ....	134693	Future4You S.à r.l. ....	134729
Christina Limited S.A. ....	134694	Georgia-Pacific Andes S.à r.l. ....	134729
Cicrazy S.A. ....	134693	GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l. ....	134729
City One Luxembourg S.à r.l. ....	134694	H3G Procurement Services S.à r.l. ....	134733
Cloche d'Or Investissements S.A. ....	134693	Hamburg-Luxemburger Warenhandelsgesell- schaft ....	134730
Clorox (Europe) Financing Sàrl ....	134695	Heart (Luxembourg) S.à r.l. ....	134731
CLUB Luxembourg ....	134695	Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II ....	134733
Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A. .....	134696	Hopewell S.à r.l. ....	134732
Corisa S.A. ....	134696	HTA Investments 1 S.à r.l. ....	134732
Crystal Développement S.A. ....	134696	HWE Immo Wasserbillig S.à r.l. ....	134732
CSHV 60 London Wall S.à r.l. ....	134699	Ibiscom S.à r.l. ....	134733
CTB2 ....	134699	IngreLux S.à r.l. ....	134733
Danube Investissement Sàrl ....	134703	Innovation Arch ....	134730
Darwin Holdings Sàrl ....	134703	Intes S.A. ....	134694
Dec Second Capital S.à r.l. ....	134704	Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. .....	134734
Dec Second Capital S.à r.l. ....	134704	Ithacalux 3 S.à r.l. ....	134717
Epicerie Duarte Sàrl ....	134705	I.V. Ory S.A.-SPF ....	134731
Epic S.A. ....	134704	Kosp Investissement S.A. ....	134723
Eribert ....	134705	L'Amandier S.A. ....	134724
Esterel Bay Immobilier S.A. ....	134705	Landlake Invest S.à r.l. ....	134729
Esthemed S.A. ....	134716	Luxembourg Fund Services ....	134728
Faro Capital Investments S.à r.l. ....	134722	Meridian Group Investments S.à r.l. ....	134695
FARRINGDON I SICAV ....	134724	PEF Prince Henri Investment S.A. ....	134732
Felicity Luxembourg III S.à r.l. ....	134723	SELP (France) S.à r.l. ....	134696
Felicity Luxembourg I S.à r.l. ....	134722	Selp (Oberhausen) S.à r.l. ....	134734
Fidisport International S.A. ....	134727	UK Parcs Holding S.à r.l. ....	134703
Fidji Luxco (BC) ....	134722	Wattshow S.A. ....	134705
Financiere Danube Sàrl ....	134723		
Financière WDD S.A. ....	134723		
Fincherry S.A. ....	134727		
Four Sixteen Holding S.A. SPF ....	134727		

**CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 21 août 2015 que Colmore Plaza JV S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des quatre cent trente-trois (433) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à DESERT VIEW LIMITED, une société ayant son siège social au 13-14 Esplanade, JE1 1BD, St Helier, Jersey et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 113030.

DESERT VIEW LIMITED détient désormais l'ensemble des 433 parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143949/16.

(150156965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Business Run Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 129, rue Aldolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 199.560.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts n plus sport GmbH, mit Sitz in D-66121 Saarbrücken, Großherzog-Friedrich-Straße 100, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 15365,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer:

Herr Ralf Stefan NIEDERMEIER, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Ackerstraße 5.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts BusinessRun Veranstaltungen GmbH, mit Sitz in D-50968 Köln, Goltsteinstraße 28-30, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 69703,

hier vertreten durch einen ihrer drei einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer:

Herr Kai Uwe LUCIUS, Sportmanager, wohnhaft in D-50999 Köln, Hammerschmidtstraße, 110.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BUSINESS RUN LUXEMBURG S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung und Vermarktung von Veranstaltungen im Bereich des Sports, der Kultur und des öffentlichen Lebens.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts n plus sport GmbH, mit Sitz in D-66121 Saarbrücken, Großherzog- Friedrich-Straße 100, eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 15365, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts BusinessRun Veranstaltungs GmbH, mit Sitz in D-50968 Köln, Goltsteinstraße 28-30, eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 69703, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: EIN HUNDERT Anteile . . . . .	100

**Art. 7.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Die Kompartmentinnen, vertreten wie vorerwähnt, erklären, dass der unterfertigte Notar ihren Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafterinnen, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Ralf Stefan NIEDERMEIER, Diplom-Kaufmann, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 28. September 1971, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Ackerstraße 5.

b) Zu administrativen Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

1.- Herr Guido WOLF, Sportmanager, geboren in Winterberg (Deutschland), am 20. September 1973, wohnhaft in D-50996 Köln, Uferstraße 33.

2.- Herr Kai Uwe LUCIUS, Sportmanager, geboren in Offenbach (Deutschland), am 18. März 1972, wohnhaft in D-50999 Köln, Hammerschmidtstraße, 110.

3.- Herr Johannes IRMER, Sportmanager, geboren in Leverkusen (Deutschland), am 29. Oktober 1979, wohnhaft in D-50678 Köln, Alteburger Straße 69.

c) Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern vertreten, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1471 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. S. NIEDERMEYER, K. U. LUCIUS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 août 2015. Relation: GAC/2015/7184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. August 2015.

Référence de publication: 2015143939/158.

(150157058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2015:*

- Le mandat de Mons. Yazid Oudina, resident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer. L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 20 juillet 2015.

- Mons. David Moscato, resident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 31 juillet 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015143952/16.

(150157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Cloche d'Or Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.895.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Cloche d'Or Investissements S.A.

Axel Rust

Référence de publication: 2015143953/12.

(150157359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Cicrazy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 188.722.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015143980/14.

(150157396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**CEP III TW S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.964.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Le notaire*

Référence de publication: 2015143976/11.

(150157710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Christina Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 70, rue Baudoin.

R.C.S. Luxembourg B 185.245.

---

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, en date du 14 août 2015 que:

Suite à la démission de Madame Christine Yvonne Julia FORESTO, en tant qu'administrateur unique

Il est décidé de nommer un nouvel administrateur unique:

Monsieur Patrick, Christian LESAGE, né le 29 janvier 1971 à Caen (F), demeurant à L - 1218 LUXEMBOURG, 70, Rue Baudoin, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

L'assemblée acte le transfert de siège du Commissaire aux Comptes la société PRESTA-SERVICES S.A. au 12, Rue du Cimetière L - 8413 STEINFORT, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143979/17.

(150157315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**City One Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 10, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.924.

---

Les comptes annuels au 31.08.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CITY ONE LUXEMBOURG S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015143985/12.

(150157171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Intes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.876.

---

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015144158/14.

(150157590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Clorox (Europe) Financing Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 226.100,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.043.

En date du 17 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Johannes L. de Zwart, de son poste de gérant, avec effet au 31 juillet 2015;
- Nomination de Andrea Smekalova, née le 10 octobre 1984 à Trencin, Slovaquie, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015 et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOROX (EUROPE) FINANCING SARL

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015143986/20.

(150157684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**CLUB Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VV Bestuursmaatschappij BVBA / Standaard Boekhandel NV /

SG Management BVBA / Zuidnederlandse Uitgeverij NV

Représenté par Jan Vande Velden / Représentée par SG Management BVBA /

Représenté par son représentant permanent Geert Schotte / Représenté par VV Bestuursmaatschappij BVBA

*Administrateur / - / Administrateur / -*

*- / Représentée par son représentant permanent Geert Schotte / - /*

Représenté par son représentant permanent Jan Vande Velden

*- / Administrateur / - / Administrateur*

Référence de publication: 2015143988/17.

(150157320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.491,98.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 août 2015*

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 24 août 2015 que:

le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.  
Langham Hall Luxembourg Sarl  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015144255/17.

(150157545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.592.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2015143989/11.

(150157506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Corisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143996/11.

(150157354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Crystal Développement S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.988.

---

*Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 15 Juillet 2015*

L'administrateur unique décide de nommer aux fonctions de dépositaire:

BIL, BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg

69 route d'Esch

L-1470 Luxembourg

RCS Luxembourg B6.307

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143999/15.

(150157405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.284.

---

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELP Administration S.à r.l., 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177308,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP (France) S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177284, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of May 8, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1602, of July 4, 2013, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, of March 20, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1228 of May 12, 2015 (the Company).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand nine hundred Euros (EUR 12,900.00), represented by twelve thousand nine hundred (12,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of twelve thousand nine hundred Euros (EUR 12,900.00) to thirteen thousand Euros (EUR 13,000) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of fourteen million three hundred twenty eight thousand and six hundred Euros (EUR 14,328,600) (the «Share Premium»).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of fourteen million three hundred twenty eight thousand and seven hundred Euros (EUR 14,328,700), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount of fourteen million three hundred twenty eight thousand and seven hundred Euros (EUR 14,328,700) (the «Receivable»).

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of fourteen million three hundred twenty eight thousand and six hundred Euros (EUR 14,328,600) is allocated to the share premium account of the Company.

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** The share capital is fixed at thirteen thousand Euros (EUR 13,000) represented by thirteen thousand (13,000) shares of one Euro (EUR 1) each.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand five hundred Euros (EUR 5,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177308

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP (France) S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177284, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1602, du 4 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, susnommé, du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228, du 12 mai 2015 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille neuf cent Euros (EUR 12,900.00), représenté par douze mille neuf cents (12.900) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille neuf cent Euros (EUR 12.900) à treize mille Euros (EUR 13.000) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de quatorze millions trois cent vingt-huit mille six cents Euros (EUR 14.328.600) (la «Prime d'Emission»).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de quatorze millions trois cent vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 14.328.700), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un même montant (l'«Apport»).

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de quatorze millions trois cent vingt-huit mille six cents Euros (EUR 14.328.600) est alloué au compte de prime d'émission.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social fixé à treize mille Euros (EUR 13,000) représenté par treize mille (13,000) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015144423/125.

(150157394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**CSHV 60 London Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.870.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Le notaire*

Référence de publication: 2015144001/11.

(150157469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**CTB2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3537 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.570.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Thierry BERGEOT, menuisier, né le 15 avril 1967 à Bobigny (France), demeurant à 5, Chemin des Favrieux, F-77410 Villevaudé (France), (ci-après désigné la «Partie Comparante»)

ici représenté par Madame Anaïs CORVINA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la Partie Comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «CTB2».

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la réalisation de prestations de services d'achat et de vente de produits finis et semi-finis en bois et dérivés du bois, d'objets de décoration et d'ameublement intérieur et extérieur ainsi que la production et la réalisation de toutes opérations de menuiserie.

3.2 La Société pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entité quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.3 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et de droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité, acquérir par achat, échange, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y

compris ses associés ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.5 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.6 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits, gérer ses investissements (en ce compris en prenant toute mesure la garantissant contre des risques de crédit, de change, de modification taux d'intérêt ou tout autre risque) et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement, pour autant que les opérations réalisées ne constituent pas une activité réglementée du secteur financier à moins qu'elle n'obtienne pour ces dernières toute autorisation préalable.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Siège Social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, conformément aux dispositions légales.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts**

#### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 7. Compte De Prime D'Émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

#### **Art. 8. Droits Des Associés.**

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**Art. 9. Indivisibilité Des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 10. Transfert Des Parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

### **Chapitre III - Gérance**

#### **Art. 11. Conseil de Gérance.**

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vu déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique.

**Art. 14. Délégation des pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc ou mandataires, et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par au moins deux gérants présents ou représentés à cette réunion ou le président de la réunion et le secrétaire si une telle désignation a été faite, et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

## Chapitre IV - Assemblées générales

**Art. 17. Assemblées Générales.**

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises lors de réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut être une personne non-associée.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

### Chapitre V - Exercice social et Comptes annuels

**Art. 18. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes Annuels et Assemblée Générale Annuelle.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

**Art. 20. Attribution des Bénéfices et Acompte sur Dividende.**

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Chapitre VI - Liquidation et Dissolution

**Art. 21. Liquidation.**

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

### Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Thierry BERGEOT, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2016.

*Résolutions de l'associé unique*

La Partie Comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Thierry BERGEOT, menuisier, né le 15 avril 1967 à Bobigny (France), demeurant à 5, Chemin des Favrieux, F-77410 Villevaudé (France) est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est situé au 35, rue J.F. Kennedy, L-3537 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la Partie Comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Partie Comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CORVINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 août 2015. 2LAC/2015/19033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144002/214.

(150157663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Danube Investissement Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.500.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.343.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144005/10.

(150157175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Darwin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.561.

---

Les statuts coordonnés au 20/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015144006/12.

(150157139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**UK Parcs Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.294.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 août 2015*

1. BRE/Management 3 S.A. démissionne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 août 2015.
2. Monsieur Luc Leroi, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 13a rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg est nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée dans le temps, et ce avec effet au 3 août 2015.

3. Monsieur Damian Warde, né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, résidant professionnellement au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg est nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée dans le temps, et ce avec effet au 3 août 2015.

4. Monsieur Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée dans le temps, et ce avec effet au 3 août 2015.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour UK Parks Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015144495/23.

(150157018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 215.518.032,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Les comptes consolidés de la société mère Devon Energy Corporation pour la période se terminant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015144012/11.

(150157118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 215.518.032,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Les comptes consolidés de la société mère Devon Energy Corporation pour la période se terminant au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015144014/11.

(150157120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Epic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 174.129.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société Epic S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Epic S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015144039/15.

(150156972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Wattshow S.A., Société Anonyme Soparfi.**  
Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 141.875.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 juillet 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et a accepté la démission de Monsieur Alain Lesbaches de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Pol Clart
- Monsieur Jean Pradines

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015144522/17.

(150157735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Epicerie Duarte Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 6, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 58.109.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015144040/10.

(150157634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Eribert, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 113.344.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144042/9.

(150157627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Esterel Bay Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 98.784.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 98784, (the "Company"), originally incorporated under the name of "WORLD ART", pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 of March 13, 2004,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deed of:

- Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niedernaven (Grand Duchy of Luxembourg), on April 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1073 of October 21, 2005, containing the adoption of the denomination "MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A.";

- Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2930 of December 9, 2008; and

- Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on September 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2046 of October 19, 2009, containing the adoption by the Company of its current denomination.

The Meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. In view of the intended complete restate of the articles of association, amendment of the corporate purpose as follows:

“The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.”

2. Amendment of the statutory power of signature of the directors;

3. Complete restate of the articles of associations, without change of their essential characteristics, like the accounting year or the annual general meeting's date, in order to put them in accordance with the dispositions of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies; and

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*Resolutions*

In view of the intended complete restate of the Articles, the Meeting resolves:

- to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 1) of the agenda;

- to amend the statutory power of signature of the directors and to adopt in consequence for it the wording as reproduced hereafter in article 13 of the restated Articles; and

- to completely restate the Articles, without change of their essential characteristics, like the accounting year or the annual general meeting's date, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The ARTICLES will henceforth have the following wording:

#### **“I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There exists a public limited company (“société anonyme”) under the name of “ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.”, (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

#### **II. Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders**

#### **Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of the month of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void."

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company

a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the individual signature of any director or (ii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.”

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98784, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "WORLD ART", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 13 mars 2004;

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 21 octobre 2005, contenant notamment l'adoption de la dénomination "MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A.";

- Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2930 du 9 décembre 2008; et

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2046 du 19 octobre 2009, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. En vue de la refonte complète des statuts, changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de liquidités.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

2. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

3. Refonte complète des statuts, sans modification de leurs caractéristiques essentielles, comme l'année sociale ou la date de l'assemblée générale annuelle, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Résolutions*

En vue de la refonte complète des Statuts, l'Assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1); et

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des Statuts refondus; et

- de reformuler complètement les Statuts, sans modification de leurs caractéristiques essentielles, comme l'année sociale ou la date de l'assemblée générale annuelle, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

#### **“I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de “ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de liquidités.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur

par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un administrateur ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 août 2015. 2LAC/2015/18095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015144044/604.

(150157419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

#### **Esthemed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.788.

#### *Extrait de la décision de l'actionnaire unique tenue au siège social le 31 Juillet 2015 à 14 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'actionnaire unique a accepté la démission de Madame PIRONNET de son poste d'Administrateur avec effet au 28 Mars 2014.

2- L'actionnaire unique accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- FGA (Luxembourg) S.A., société avec siège social au 53, Route d'Arlon, L- 8211 Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61096.

L'actionnaire unique élit en remplacement:

- PYXIS S.A., société avec siège social au 18, Rue Robert Stümper L- 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B75177.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2015144045/20.

(150157152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Ithacalux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.685,61.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.500.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

1. Ithacalux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 41,527.50, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 197469,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given on July 27, 2015,

2. ITHACA GP Ltd, a limited Guernsey company, having its registered address at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given on July 27, 2015;

The said proxies, initialled "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing parties and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders (the "Shareholders") of Ithacalux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 27,685.-, whose registered office is at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 197500 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, dated 29 May 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") and have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, dated 17 July 2015 which have not yet been published in the Memorial C.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase the share capital of the Company by an amount of sixty one cents US Dollars (USD 0.61) so as to bring it from its amount of twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars (USD 27,685.-) to twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars and sixty one cents (USD 27,685.61) by the creation and issue of a total number of sixty-one (61) new class A shares (the "New Shares"), together with a share premium in an amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred forty-nine US Dollars and thirty-nine cents (USD 273,749.39), paid up by a contribution in cash.

Subscription and payment of the New Shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles of the Company to reflect the capital increase.

3. Creation of classes of managers and subsequent amendments of articles 10, 11, 12 and 14 of the articles of the Company.

4. Miscellaneous.

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty one cents US Dollars (USD 0.61) so as to bring it from its amount of twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars (USD 27,685.-) to twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars and sixty one cents (USD 27,685.61) by the creation and issue of a total number of sixty-one (61) new class A shares (the "New Shares"), together with a share premium in an amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred forty-nine US Dollars and thirty-nine cents (USD 273,749.39), paid up by a contribution in cash.

*Subscription and payment*

The New Shares have been subscribed as follows:

- ITHACALUX S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe for the New Shares and related share premium, by contribution in cash for an aggregate amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 273,750.-). The blocking certificate has been shown to the undersigned notary.

The aggregate amount of the capital increase of two hundred seventy-three thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 273,750.-) is allocated as follows: sixty one cent US Dollars (USD 0.61) to the share capital of the Company and two hundred seventy-three thousand seven hundred forty-nine US Dollars and thirty-nine cents (USD 273,749.39) to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of the Company that shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars and sixty-one cents (USD 27,685.61) represented by one million six hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-six (1,688,846) class A shares (the “Class A Shares”) and one million seventy-nine thousand seven hundred fifteen (1,079,715) class B shares (the “Class B Shares”) with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the “Shares.”

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.”

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to create class A Managers and class B Managers and to further amend the following articles 10, 11, 12 and 14 of the articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of Managers composed of four (4) members at least, who need not be Shareholders of the Company, proposed for appointment by the holder of the Class A Shares, (i) two of whom shall be the “Class A Managers” and (ii) two of whom shall be the “Class B Managers” (together referred to as the “Managers”).

The Managers shall be elected upon such nominations by a resolution of the Shareholders for an unlimited duration. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, such vacancy shall be filled by the Shareholders of the Company.”

“ **Art. 11.** The Board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the partners.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers, including, for the avoidance of doubt, at least the Class A Managers and the Class B Managers, are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

“ **Art. 12.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two (2) Managers, including one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Managers, including one Class A Manager and one Class B Manager.”

“ **Art. 14.** The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.”

Further to the above, the Shareholders resolve to reclassify the existing members of the board of Managers of the Company into class A Managers and class B Managers as follows:

- Jean-Christophe GLADEK, as class A manager;
- Erik LEVY, as class A manager;
- Cédric PEDONI, as class B manager;
- Séverine MICHEL, as class B manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **ONT COMPARU:**

Ithacalux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 41.527,50,-USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197469,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015;

ITHACA GP Ltd, a une société immatriculée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015;

Les procurations signées “ne varietur” par le Mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les “Associés”) de Ithacalux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 27.685,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197500 (la “Société”) et, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mai 2015, dont les statuts (les “Statuts”) ne sont pas été encore publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le “Mémorial C”) et ont été modifiés suite à un acte du notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2015 lequel n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

La personne comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) de façon à le porter de son montant actuel de vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (27.685,- USD) à vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains et soixante et un centimes (27.685,61 USD) par la création et l'émission de soixante et une (61) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent quarante-neuf Dollars Américains et trente-neuf centimes (273.749,39 USD) chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire.

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital.

3. Création de catégories de Gérants A et B, et modifications subséquentes des articles 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société.

4. Divers.

### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) de façon à le porter de son montant actuel de vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (27.685,- USD) à vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains et soixante et un centimes (27.685,61 USD) par la création et l'émission de soixante et une (61) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent quarante-neuf Dollars Américains et trente-neuf centimes (273.749,39 USD) chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire.

### *Souscription et paiement*

ITHACALUX S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et prime d'émission attachée par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante Dollars Américains (273.750,- USD). Le certificat de blocage de ce montant a été donné au notaire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante Dollars Américains (273.750,- USD) a été alloué comme suit: un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) au capital social de la Société et un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent quarante-neuf Dollars Américains et trente-neuf centimes (273.749,39 USD) au compte de prime d'émission de la Société.

### *Deuxième résolution*

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains et soixante et un centimes (27.685,61 USD) représenté par un million six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-six (1.688.846) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A" et un million soixante-dix-neuf mille sept cent quinze (1.079.715) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") avec une valeur par d'un centime de Dollars Américains (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont référencées ensemble comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Social donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de créer des catégories de Gérants A et B, et de modifier de façon subséquentes les articles 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement Associés de la Société, proposés pour nomination par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (i) dont deux seront dénommés les "Gérants de Catégorie A" et (ii) deux seront dénommés les "Gérants de Catégorie B" (désignés ensemble, les "Gérants").

Les Gérants sont élus suite à leur nomination par une résolution des Associés pour une durée illimitée. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé de temps à autre par une décision des Associés.

En cas de vacance d'un poste d'un Gérant pour cause de décès, retraite ou toute autre cause, ce poste vacant sera comblé par les Associés de la Société.”

“ **Art. 11.** Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des Conseils de Gérance et des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou par deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les Conseils de Gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du Conseil de Gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque Gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance au cours desquelles l'ensemble des Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter aux Conseils de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants, y compris, afin d'éviter tout doute, au moins les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de Gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce Gérant devra informer le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce Gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise."

" **Art. 12.** Les procès-verbaux des Conseils de Gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) Gérants, y compris un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux (2) Gérants, y compris un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B."

" **Art. 14.** La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ainsi que par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance."

En conséquence, les Associés décident de reclasser les membres actuels du conseil de gérance de la Société en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B comme suit:

- Jean-Christophe GLADEK, en tant que gérant de catégorie A;
- Erik LEVY, en tant que gérant de catégorie A;
- Cédric PEDONI, en tant que gérant de catégorie B;
- Séverine MICHEL, en tant que gérant de catégorie B.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015144147/275.

(150156981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Faro Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015144048/10.

(150157700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue le 18 août 2015*

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, ..., en qualité de gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

*Catégorie A:*

Monsieur Michael J. Delmar et Monsieur Stéphane Jalbert

*Catégorie B:*

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany et Madame Véronique Wauthier;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Extrait certifié conforme

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144050/20.

(150157304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 2.411.965,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144054/10.

(150156963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 189.952.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2015*

- Monsieur Stéphane RUSPINI, né le 11 janvier 1975 à Gien en France, demeurant au 73, Quai Marcel Dassault, F-92210 Saint-Cloud est nommé nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2015.

Certifié sincère et conforme

KOSP INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2015144188/14.

(150157629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.482.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue le 18 août 2015*

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, ..., en qualité de gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

*Catégorie A:*

Monsieur Michael J. Delmar et Monsieur Stéphane Jalbert

*Catégorie B:*

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany et Madame Véronique Wauthier;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144052/20.

(150157349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Financière WDD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 168.811.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144055/10.

(150157014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Financiere Danube Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.910.225,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 161.349.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144056/10.

(150157176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**L'Amandier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 28.840.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 30 juin 2015*

Les actionnaires de la Société ont pris en date du 30 juin 2015 la résolution de renouveler le mandat de M. Guy WAIS, administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes de la Société de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 août 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015144198/14.

(150157353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 152.570.

**EXTRAIT**

Il résulte du transfert de parts de la Société réalisé en date du 21 août 2015 que l'associé:

- Index ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. transfère toutes ses parts sociales pour un montant de 5,218,858 parts sociales à l'associé Index Ventures IV (Jersey) L.P. une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Chennel Islands, immatriculée auprès de l'Etat de Jersey sous le numéro LP866.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144058/15.

(150156994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Fracciona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.974.

Les comptes annuels pour la période du 8 mars 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144059/10.

(150157714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**FARRINGDON I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 121.761.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July,

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxemburg

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of FARRINGDON I SICAV, a société d'investissement à capital variable having its registered office at Centre Europe, 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 22, 2006, published in the Mémorial C, number 2264 of December 4, 2006 (the "Company"). The articles of incorporation were amended by the deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the 12<sup>th</sup> of September 2008 (number 2226) and of the 29<sup>th</sup> of September 2008 (number 2370).

The meeting is presided by Oriana MAGNANO, attorney-at-law, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Magda PIETRAS, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the “Secretary”).

The meeting elects as scrutineer Peik HEIRMAN, attorney-at-law, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the “Scrutineer”).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company by adding the following sentence at the end of the paragraph:

“The Company is authorised under Part II of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the “2010 Law”). The Company further qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

2. Amendment of the second sentence of article 3 of the articles of incorporation, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002, regarding collective investment undertakings (the “2002 Law”)” with a reference to “the 2010 Law”.

3. Amendment of the second sentence of the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“The Company may appoint an external alternative investment fund manager (the “AIFM”) within the meaning of chapter 2 of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

4. Amendment of the article 17 B) subsection d) second sentence of the articles of the incorporation of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

5. Amendment of first and second paragraphs of article 19 of the articles of association of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

6. Amendment of the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named with the prior approval of the CSSF by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.”

7. Amendment of the first sentence of the fifth paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

8. Amendment of article 25 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002 on Collective Investment Undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

I. the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices containing the agenda and published:

- on the Mémorial C number 1580 on June 24, 2015 and on July 13, 2015 number 1723;
- on the Luxembourg Wort on June 24, 2015 and on July 13, 2015;
- on the Luxembourg Taggeblatt number 146 on June 24, 2015 and number 160 on July 13, 2015;

II. a first extraordinary general meeting duly convened has been held with the same agenda on June 19<sup>th</sup> 2015. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

III. the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. it appears from the attendance list, that out of 858,096.5827 shares representing the entire share capital 102,036.4086 shares are represented at the present meeting.

V. in compliance with article 67-1 (2) of Luxembourg law of on commercial companies dated August 10<sup>th</sup> 1915, as amended, the present Meeting may deliberate validly with no condition of quorum.

VI. the shareholders have thus been duly informed of the present Meeting and related agenda and have been duly convened to attend the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda provided to the shareholders.

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of the paragraph worded as follows:

“The Company is authorised under Part II of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the “2010 Law”). The Company further qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the second sentence of article 3 of the articles of incorporation, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002, regarding collective investment undertakings (the “2002 Law”)” with a reference to “the 2010 Law”.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the second sentence of the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“The Company may appoint an external alternative investment fund manager (the “AIFM”) within the meaning of chapter 2 of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the article 17 B) subsection d) second sentence of the articles of the incorporation of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the first and second paragraphs of article 19 of the articles of association of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

*Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named with the prior approval of the CSSF by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.”

*Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

*Eighth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the article 25 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the law of December 20, 2002 on Collective Investment Undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the undersigned notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Magnano, Pietras, Heirman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015144062/119.

(150157076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Boord-Laman S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.749.

Les actionnaires de BOORD-LAMAN S.A., SPF, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 21 août 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Vainker & Associates S.à r.l. , RCSL B40994, avec son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a élu Madame Lynette Stoltzfus, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOORD-LAMAN S.A., SPF

Référence de publication: 2015144640/18.

(150158347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

---

**Fidisport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.231.

Les comptes annuels au 30/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015144069/10.

(150157336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Fincherry S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.874.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société Fincherry S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Fincherry S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015144073/15.

(150156971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Four Sixteen Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144074/10.

(150157023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 159.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 août 2015 que

- Monsieur Judaël Mounguenguy, né à Lambarené (Gabon) le 24 mai 1982 et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg a été nommé administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Vincent Cormeau a démissionné de sa charge d'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société;
- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Mazars Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015144239/19.

(150157439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 56.135,31.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015144075/10.

(150157374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 56.135,31.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 août 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 30 juillet 2015;
- Madame Claire Sabbatucci, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée gérant de classe B avec effet au 30 juillet 2015, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144076/15.

(150157397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**FRC Consult S.A.,SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 193.538.

—  
La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société FRC Consult S.A., Spf est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société FRC Consult S.A., Spf est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015144077/15.

(150156931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Landlake Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.094.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 30 avril 2015 entre INSAFE AB d'une part et KREERA d'une seconde part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- KREERA (RCS B196644), 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg	500 parts
Total:	500 parts

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015144201/14.

(150157517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Future4You S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 38, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 123.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144080/9.

(150157623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Georgia-Pacific Andes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.968.

Les comptes consolidés de la maison mère CAPAG Foreign Investments LP au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144086/10.

(150156985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.807.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 19 août 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Thomas Gutierrez de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur David Walter Keck, né le 10 janvier 1965 au Dakota du Sud, USA, avec adresse professionnelle au 243, Daniel Webster Highway, Merrimack, NH 03054 USA, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 07 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015144111/20.

(150157550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Innovation Arch, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.826,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.642.

---

EXTRAIT

En date du 24 août 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérante B, est acceptée avec effet au 19 août 2015.
- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet au 19 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144145/15.

(150157022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**HANSALUX, Hamburg-Luxemburger Warenhandelsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1016 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.799.

---

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, den neunundzwanzigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Erschien:

M. M. Warburg & CO Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 10.700,

hier vertreten durch Herrn Christoph Müller, Bankangestellter, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Vierherrenwald 42, aufgrund einer Vollmacht welche, nachdem sie „ne varietur“ vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Anteilsinhaber der Hamburg-Luxemburger Warenhandelsgesellschaft, abgekürzt HANSALUX, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 13.799, mit einem Kapital von EUR 12.500 (die „Gesellschaft“), gegründet durch Urkunde von Notar Propser-Robert ELTER, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. April 1976, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (das „Mémorial“), Nummer 159 vom 03. August 1976.

Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal abgeändert am 30. Dezember 2005 durch Urkunde von Notar Paul DECKER, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Eich, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 691 vom 05. April 2006.

Der Erschienene erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass das Kapital der Gesellschaft einen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

II. Dass M. M. Warburg & CO Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 10.700, der einzige Anteilsinhaber (der „Anteilsinhaber“) der Gesellschaft ist. Die Aktivität der Gesellschaft ist beendet so dass der Anteilsinhaber ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung antizipiert aufzulösen, diese in Liquidation zu setzen und sich selbst als Liquidator zu bestimmen.

III. Dass der Anteilsinhaber sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäß Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abhält.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, der Anteilsinhaber erklärt, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft zu haben, und die Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben. Zudem erklärt der Anteilsinhaber, falls es derzeit unbekannte und unbezahlte Schulden der Gesellschaft gibt, sich unwiderruflich und solidarisch dazu zu verpflichten, solche Schulden zu begleichen. Alle restlichen Aktiva werden dem Anteilsinhaber zugeteilt.

Der Liquidationsbericht, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung vom Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigegeben.

Der Anteilshaber ernennt zum Prüfungskommissar Frau Inge Ehrles-Meirer, wohnhaft in D-54341 Fell-Fastrau, Moselstraße 8, mit dem Auftrag einen Lagebericht zu erstellen.

Nach Kenntnisnahme des Anteilshabers vom Bericht des Prüfungskommissars vom 28. Juli 2015, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichts vom Prüfungskommissar zu, billigt die Liquidationskonten und erteilt Frau Inge Ehrles-Meirer Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr registriert zu werden.

Der Anteilshaber, handelnd in der dritten ausserordentlichen Generalversammlung, beschliesst den Abschluss der Liquidation und stellt fest, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Liquidator sowie dem Prüfungskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Für alle erforderlichen Veröffentlichungen und Hinterlegungen, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christoph Müller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24302. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015144113/65.

(150157470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

#### **Heart (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144115/10.

(150157225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

#### **I.V. Ory S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 20.769.

Lors de l'assemblée générale tenue le 25. Août 2015 il a été convenu ce qui suit:

##### *1. résolution:*

Les actionnaires avoir le choix approuvent unanimement pour la fonction d'Administrateur et Administrateur-délégué de M. Marc François Jean P. Liesch, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet immédiat Les mandats ont été définis pour une durée indéterminée.

Les actionnaires ont accepté le retrait immédiat des Administrateurs Paul WINANDY et des Administrateurs Joel BOUILLON.

Le mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, M. Gérard DECKER, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est illimité.

##### *2. résolution*

Remplacement de la commissaire aux comptes Gerhard NELLINGER, par M. Dominique Henrij Ransquin, demeurant au 34, Rue Scheuerberg, dans L-5422 Erpeldange. Le nouveau mandat est illimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26. Août 2015.

Référence de publication: 2015144875/21.

(150158022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

---

**Hopewell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.182.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144139/10.

(150157338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.475.

---

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144140/12.

(150157271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**HWE Immo Wasserbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 175.642.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HWE IMMO WASSERBILLIG S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015144141/12.

(150157694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.085.

---

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 avril 2014 que:

1. M. Rüdiger Schwarz, né le 27 avril 1973 à Regensburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Foire, 1528 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Kamal Ikherrazen, né le 26 septembre 1981 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, 2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme administrateur de la Société avec effet immédiat et date d'expiration le 30 septembre 2018.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 17 avril 2014 par les administrateurs suivants:

- M. Mohamed Isarti, administrateur;
- M. Benjamin Hartmeier, administrateur; et
- M. Kamal Ikherrazen, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2015144341/20.

(150157721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**H3G Procurement Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 80.078.

---

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144142/12.

(150157268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 154.905.

---

Le gérant actuel, Péter Kovács, prend acte de la cession de parts de:

- Oliver Marek Bolz, qui détenait 95 parts sociales;

Qui a cédé toutes ses parts à:

- Péter Kovács, qui détient à présent 190 parts sociales, représentant l'intégralité des parts de la société.

En date du 13 août 2015.

Péter KOVACS.

Référence de publication: 2015144143/13.

(150157589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.627.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

*Gérant*

Référence de publication: 2015144144/11.

(150157752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.605.

---

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 août 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant avec effet au 31 juillet 2015:

- Mr. Johannes de Zwart

2. Nomination du gérant B suivant avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015 et pour une durée indéterminée:

- Robert Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft au Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II  
 Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015144851/18.

(150157836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

---

**Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144146/10.

(150157122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Selp (Oberhausen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.834.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.583,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP (Oberhausen) S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189834, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 22, 2014, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2991, of October 17, 2014, (the Company).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of seven million eight hundred sixty three thousand and one hundred Euros (EUR 7,863,100) (the «Share Premium»).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of seven million eight hundred sixty three thousand and two hundred Euros (EUR 7,863,200), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount of seven million eight hundred sixty three thousand and two hundred Euros (EUR 7,863,200) (the «Receivable»).

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of seven million eight hundred sixty three thousand and one hundred Euros (EUR 7,863,100) is allocated to the share premium account of the Company.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable

### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares of one Euro (EUR 1) each.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand three hundred Euro ( EUR 4,300.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 188583

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP (Oberhausen) S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189834, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2991, du 17 octobre 2014 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.00), représenté par douze cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) à douze mille six cents Euros (EUR 12,600) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de sept millions huit soixante-trois mille cent Euros (EUR 7,863,100) (la «Prime d'Emission»).

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de sept millions huit soixante-trois mille deux cents Euros (EUR 7,863,200), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un même montant de sept millions huit soixante-trois mille deux cents Euros (EUR 7,863,200) (l'«Apport»).

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de sept millions huit soixante-trois mille cent Euros (EUR 7,863,100) est alloué au compte de prime d'émission.

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12,600) représenté par douze mille six cents (12,600) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015144427/123.

(150157411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Auto-Teile-Unger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.677.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer, en date du 20 août 2015 et avec effet immédiat, Monsieur Ian Boyland, résidant au 25, rue Schlammeestee, L-5770 Weiler-la Tour, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Madame Kimberly Terjanian, gérant de catégorie A

Madame Lai May Lee, gérant de catégorie A

Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B

Madame Anita Lyse, gérant de catégorie B

Monsieur Ian Boyland, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Auto-Teile-Unger Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2015144577/20.

(150157851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

---